

RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

(H/F)

Catégorie : A

Modalités de recrutement :

- CDD de 3 ans renouvelable
- Détachement sur contrat de 3 ans renouvelable

Affectation : Paris 9

Date de prise de fonction: à compter du 1^{er} octobre 2019

Contexte :

Le secteur de la sécurité privée est réglementé depuis la loi du 12 juillet 1983, codifiée en 2012 dans le livre VI du code de la sécurité intérieure et prend en compte les métiers suivants :

- La surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage (environ 120 000 salariés) ;
- Les agents cynophiles, appelés communément « maîtres-chiens » sont au nombre de quelques milliers ;
- La sûreté aéroportuaire : près de 9 000, ces agents se trouvent aux points d'inspection-filtrage (PIF) dans les aéroports, visionnent les écrans RX et procèdent aux palpations de sécurité si nécessaire ;
- Le transport de fonds et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB) : environ 10 000 ;
- La protection physique de personnes ;
- Les recherches privées, dont les agents sont appelés, à leur demande, « détectives privés » ;
- La protection armée des navires : dernière activité à avoir été intégrée en 2014 au livre VI du exercent dans les eaux extraterritoriales soumises à des risques d'attentats terroristes ou d'actes de piraterie.

Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Intérieur, composé de 221 agents, institué par la loi 2011-267 (LOPPSI).

Le conseil national des activités privées de sécurité est chargé :

1. D'une mission de police administrative : Il délivre, suspend ou retire les titres, des 160 000 salariés et 11 000 entreprises et établissements secondaires, permettant d'exercer une activité privée de sécurité (autorisation des entreprises, cartes professionnelles des agents de sécurité, agréments des dirigeants..) ;
2. D'une mission disciplinaire : Il assure la discipline de la profession et prépare un code de déontologie de la profession approuvé par décret en Conseil d'Etat ;
3. D'une mission de conseil et d'assistance à la profession.

Missions :

Le RSSI définit, fait valider et contrôle la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'établissement. Il est responsable de la formation et de la sensibilisation des utilisateurs à la SSI et de la lutte contre la menace. Le RSSI valide et contrôle les habilitations d'accès aux systèmes d'information métiers du CNAPS et aux systèmes d'information à accès réservé (TAJ, FPR,...). Dans le cadre de ces fonctions, le RSSI reçoit ses directives de la chaîne SSI et rend compte de son action auprès du Directeur de l'établissement.

Le RSSI est l'administrateur des systèmes d'information et le référent des réseaux et des systèmes de communication. A ce titre, il est en relation avec les fournisseurs de service (DSIC, STSI², prestataires internet) et les délégations territoriales. Il veille au respect des normes de sécurité dans le cadre des projets applicatifs et apporte son expertise dans les équipes projets SI. Il est le référent sécurité physique et contrôle d'accès pour les projets d'infrastructure en liaison avec le service des finances, de l'immobilier et de la commande publique.

Il assure les fonctions de contrôle et de veille sur les infrastructures de communication (réseau téléphonique, informatique et visioconférence) et coordonne, avec le chef de projet et l'appui des prestataires spécialisés du CNAPS, les travaux d'architecture technique pour les projets applicatifs de l'établissement.

Enfin, il pilote les travaux de maintien en condition opérationnel des SIC du CNAPS en encadrant le technicien SIC et en assurant les missions d'exploitation nécessaires. Il assure l'animation du réseau des correspondants SIC de l'établissement dans les différentes Délégations territoriales.

Les fonctions décrites ci-dessus correspondent aux principales fonctions prévues pour ce poste, elles peuvent faire l'objet d'adaptation en fonction des besoins du service.

Compétences nécessaires :

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser la législation en matière de sécurité informatique• Méthodologie d'analyse des risques SSI dans les projets (méthode eBios)• Management• Architecture technique en environnement WEB (Unix, PHP, PostgreSQL, LDAP, SSL...)	<ul style="list-style-type: none">• Travailler en équipe• Maîtriser les délais• Communiquer• Capacité d'analyse et de synthèse	<ul style="list-style-type: none">• Sens de l'écoute• Adaptabilité• Culture du compte-rendu• Etre rigoureux• Discrétion et confidentialité

Expériences requises :

-Formation technique en informatique, principalement sur les infrastructures LAPP.

-Expérience sur un poste SSI (ALSSI...) vivement souhaitée.

Une formation spécifique SSI, dans le cadre réglementaire du Ministère de l'Intérieur, et un complément sur les méthodologies d'analyse de risque eBios sont systématiquement réalisées dans les délais les plus brefs après la prise de poste et Diplômes d'ingénieur.

Candidatures :

Les candidatures (curriculum-vitae et lettre de motivation) sont à adresser impérativement par voie électronique, en indiquant dans le champ « objet » du message la référence « RSSI», sur la boîte fonctionnelle suivante : cnaps-recrutement@interieur.gouv.fr

Site internet : <http://www.cnaps.interieur.gouv.fr>